



2017

ETUDE ORNITHOLOGIQUE LUISSANT



Eure-et-Loir Nature

Maison de la Nature
Rue de Chavannes
28630 Morancez
Tél : 03.37.30.96.96
E-mail : asso@eln28.org
Site internet : www.eln28.org

Rapport d'études ornithologiques

2017

INVENTAIRES DES ESPECES NICHEUSES RECHERCHE SPECIFIQUE CHEVECHE SUIVI DE LA MIGRATION SUIVI DE L'HIVERNAGE

Inventaires : Michel DOUBLET et Eric GUERET
Rédaction : Sophie POCHET et Eva CHERAMY
Relecture : Jean-Pierre BARNAGAUD

Photographie de couverture :

En haut de gauche à droite : Bruant des roseaux (birder-du-nord), Bécassine des marais (oiseaux.net)
En bas de gauche à droite : Rouge-gorge (hdwalls), Pic epeichette (naturephoto)

Sommaire

Introduction

I/ Localisationpage 3

II/ Protocole d'inventairespage 4

2.1 Avifaune (nicheurs, migration, hivernage)page 4

2.2 Chevêchepage 4

III/ Résultatspage 5

3.1 Avifaunepage 5

3.2 Recherche spécifique de la Chouette Chevêchepage 7

IV/ Préconisation d'actionspage 8

Conclusion

Annexe

Introduction

Le plan de gestion (2010-2015) des prairies de Luisant réalisé par le Conservatoire d'Espaces Naturels a permis de mettre en évidence un manque de données ornithologiques récentes. Dans l'optique de la révision du plan de gestion du site (2016-2021), une mise à jour du jeu de données est apparue nécessaire. C'est dans cet objectif que l'inventaire des oiseaux a été réalisé.

I/ Localisation

La zone d'étude, localisée sur la commune de Luisant, fait environ 35 hectares.

Les milieux présents sur le secteur sont multiples, plus ou moins humides, et offrent une grande diversité floristique et d'accueil de la faune. On y trouve des prairies dont la gestion est variée puisque certaines sont fauchées, d'autres pâturées par des chevaux ou encore laissées en développement naturel. On recense également des boisements naturels, une peupleraie, des mares, des arbres isolés, des ruisselets...

Comme nous l'illustrent les photographies ci-dessous, les différents milieux composant le site d'étude ont peu évolué.

On note un petit secteur de reboisement au sud du site.



Carte de l'Etat-Major 1820-1866
Source: Géoportail

Photographie aérienne 1950-1965
Source: Géoportail

Photographie aérienne 2017
Source: Géoportail

II/ Protocole d'inventaires

2.1 Avifaune (nicheurs, migration, hivernage)

Le protocole utilisé pour l'identification des oiseaux présents sur le site d'étude est l'Indice Ponctuel d'Abondance (IPA).

L'IPA consiste pour l'observateur à rester immobile pendant une durée déterminée de plusieurs minutes (5 à 20 minutes), dans notre cas 10 minutes, et à relever tous les contacts avec les oiseaux (sonores et visuels).

Les points d'écoute sont disposés de manière que les surfaces suivies ne se superposent pas. En effet, la distance de détectabilité du chant varie en fonction des espèces. Un espacement minimum de 150 m entre chaque point a été respecté.

2.2 Chevêche

Un protocole spécifique a été mis en place pour cette espèce. Un recensement nocturne a été effectué, regroupant et utilisant simultanément deux méthodes sur chaque point d'écoute : l'écoute passive complétée par la méthode de la repasse. L'utilisation de la repasse demeure indispensable pour augmenter le taux de détection régulièrement très faible des rapaces nocturnes lors d'une écoute passive. Ainsi, par l'émission de chants territoriaux imitant un intrus, la repasse permet de stimuler les réponses vocales d'un certain nombre d'espèces de rapaces nocturnes.

III/ Résultats

3.1 Avifaune



Sur l'ensemble du périmètre d'étude, 9 points d'écoute ont été prospectés entre le 1 Avril 2016 et le 26 Janvier 2017. En tout, 7 passages ont été réalisés.

Ces prospections ont permis d'observer 49 espèces d'oiseaux différentes parmi lesquelles 36 nichent sur le site.

Deux autres espèces ont été contactées hors étude : le Rale d'eau (*Rallus aquaticus*) avec 2 individus le 19/02/2016 et le Serin cini (*Serinus serinus*), 1 individu le 8/07/2016.

Outil : SIG QGIS
Réalisation : Sophie Pochet

Parmi les 49 espèces identifiées, trois sont classées au niveau de la liste rouge UICN de la Région centre-Val de Loire :

	Catégories UICN des états de conservation régionaux				Total observé
	CR	VU	NT	LC	
Nombre d'espèces	1	1	1	44	49
Espèces	Becassine des marais	Bruant des roseaux	Pic epeichette	/	

Zones humides

Les phragmitaies accueillent deux couples de **bruants des roseaux** nicheurs. Cette espèce connaît une très forte régression et disparaît de sites régulièrement occupés auparavant.

L'habitat du **Bruant des roseaux** (*Emberiza schoeniclus*) est essentiellement constitué par les phragmitaies des étangs, lacs et bords de cours d'eau. Le repas du bruant des roseaux se compose d'insectes (lépidoptères, odonates...), d'arthropodes (araignées), de mollusques, de crustacés et de graines (en particulier de graminées aquatiques comme le phragmite). Le nid de cet Embéridé est construit à même le sol ou proche du sol à partir de végétaux aquatiques (feuilles de phragmite et de carex...). Le fond est garni d'éléments végétaux fins, de poils et de crin. Le support employé peut être une touffe d'herbacées aquatiques, un tas de phragmites, le système racinaire aérien d'un arbuste... La femelle dépose 2 pontes annuelles de 4 à 5 œufs qu'elle couvera seule pendant environ 2 semaines. (source : Oiseaux.net)

On trouve aussi une petite population nicheuse de **rousserolles effarvates**. Cette fauvette aquatique, en dehors de ses bastions des vallées de la Conie et de l'Aigre, se reproduit de façon dispersée en Eure et Loir.

La **Rousserolle effarvate** (*Acrocephalus scirpaceus*) est un habitant de la phragmitaie inondée qui borde les eaux dormantes ou courantes ou qui envahit les zones palustres. Les roseaux forment souvent des massifs denses dans lesquels les grands animaux pénètrent difficilement, ce qui assure aux oiseaux une protection contre de nombreux prédateurs terrestres. Les couples de rousserolle effarvate sont territoriaux. Le mâle chante perché en vue dans la partie supérieure d'un roseau sec tandis que la femelle vaque aux occupations liées à la nidification. Les oiseaux se déplacent de tige en tige, s'agrippant à elles latéralement comme le font tous les passereaux paludicoles, ou alors effectuent de courts vols d'un massif à l'autre. La Rousserolle effarvate monte et descend avec agilité le long des tiges, passant de l'une à l'autre à la recherche de nourriture. C'est un insectivore qui chasse à vue dans la végétation palustre ou dans les milieux adjacents, cultures ou friches. La rousserolle effarvate est un grand migrateur qui va passer l'hiver boréal sur le continent africain au sud du Sahara. Deux mois plus tard, il lui faudra déjà songer au trajet inverse qui la ramènera en Europe dès la mi-avril. Les adultes regagnent chaque année le même site de nidification tandis que les jeunes sont moins fidèles et assurent un brassage génétique de la population. (source : Oiseaux.net)

Prairies humides

Un couple de **locustelles tachetées** a niché. Cette espèce discrète compte une population restreinte dans le département.

Stationnements de **rousserolles verderolles**, une espèce dont la limite de répartition de la population nicheuse se trouve dans le nord de l'Eure et Loir.

Ces prairies sont très favorables au stationnement, migratoire et hivernal, de la **bécassine des marais**. Non chassées, connaissant peu de dérangement, les bécassines trouvent là un site très favorable.

La **Bécassine des marais** (*Gallinago gallinago*) vit et se reproduit dans les zones herbeuses humides, au bord des marais d'eau douce et des étangs, dans les prairies inondées, les champs, et parfois, on peut la trouver près des marais salants. Elle se nourrit principalement de vers, mais aussi d'insectes,

de crustacés, de mollusques et parfois aussi de graines et de baies. En Eure-et-Loir, elle est principalement présente en migration et en hivernage. La bécassine des marais est dérangée par les développements humains dans les zones humides, avec le drainage des marais, l'agriculture et les canaux. (source : Oiseaux.net)

Ruisseaux, sources, fossés

Ces milieux sont favorables, selon les saisons ou toute l'année, aux **bécassines des marais**, aux **râles d'eau**, aux **martins pêcheurs**, aux **hérons cendrés**, aux **bergeronnettes des ruisseaux** (aussi aux espèces plus communes comme le canard colvert, la poule d'eau et la bergeronnette grise).

Autres milieux

Les **faucons crécerelles**, nicheurs sur ce site (occupant d'anciens nids de pies ou de corneilles), se nourrissent de micromammifères au niveau des prairies.

Trois espèces de pics nichent aussi sur le site, dont le **Pic épeichette** qui connaît une nette régression de ses effectifs sur notre département.

Le **Tarier pâtre** est installé près des clôtures des prairies.

Les milieux buissonnants accueillent quatre espèces de **fauvettes**, dont la **fauvette des jardins** qui se raréfie (on y trouve aussi des espèces plus communes comme le troglodyte mignon et l'accenteur mouchet).

Dans les zones arborées nichent quatre espèces de mésanges dont la **mésange nonnette**, la **sittelle torchepot** et le **grimpereau des jardins**.

Dans les arbres, se reproduisent aussi le **verdier d'Europe** et le **chardonneret élégant**, espèces en régression, ainsi que les **grives draine et musicienne**. Le **coucou gris** est présente et parasite les nids de passereaux.

3.2 Recherche spécifique de la Chouette Chevêche

Deux points d'écoute ont été réalisés :

- un le 15 mars 2016, dans les conditions météorologiques suivantes : 5°C, vent assez fort du nord et ciel dégagé.
- deux le 18 avril 2016 avec la météo suivante : 7°C, vent faible d'Est et ciel dégagé.

Les deux points n'ont donné aucun résultat.

Lors du premier passage, le vent fort a gêné la diffusion du son et a donc pu compromettre une éventuelle réponse.

Cependant, la méthode de la repasse fonctionne assez bien avec les Chevêches, le manque de réponse suite au protocole laisse penser à une non-présence de l'espèce sur le site, sans certitude.

IV/ Préconisation d'actions

La gestion des prairies par fauchage et pâturage est appropriée et doit être poursuivie.



Il serait intéressant de conserver les arbres morts, debout ou au sol, afin de favoriser la biodiversité. En effet ils abritent une diversité de communautés animales, bactériennes et fongiques (champignons).

Source : maxisciences.com



Le dérangement principal est lié aux chiens non tenus en laisse.

Même si cet aménagement ne répondra pas de façon complète, des panneaux de signalisation peuvent être implantés afin de rappeler cette règle aux utilisateurs du site.

Source : signastore.fr

Conclusion

Milieu riche et varié en habitats, la zone d'étude permet d'accueillir une bonne diversité ornithologique. Il est ainsi primordial de conserver cette variété de milieux afin de préserver les espèces y vivant.

Les chiens non tenus en laisse engendrent un dérangement pour les oiseaux, en particulier au cours de la période de reproduction. Il faut espérer que la mise en place de panneaux de signalisation interdisant de laisser les chiens en liberté permettra de limiter ce phénomène.

La gestion actuelle du site semble atteindre les objectifs de gestion souhaités, aucun changement ne semble nécessaire pour les oiseaux à part la conservation des arbres morts.

Annexe

Liste des espèces rencontrées

Nom commun	Statut régional	Niveau de protection	Espèce déterminante ZNIEFF	Nombre
CANARD COLVERT	Préoccupation mineure (LC)	Chassable (catégorie gibier d'eau) , Directive « Oiseaux » annexes II et III		29 : 23 individus (1 ^{er} avril) et au moins 3 couples nicheurs
FAISAN DE COLCHIDE	Non évalué (NE)	Chassable, Directive « Oiseaux » annexe II et III		8 : au moins 4 couples nicheurs
HERON CENDRE	Préoccupation mineure (LC)	Protégé au niveau national		4 : maximum
GALLINULE POULE D'EAU	Préoccupation mineure (LC)	Chassable (catégorie gibier d'eau), Directive « Oiseaux » annexe II		6 : 3 couples nicheurs au minimum
BECASSINE DES MARAIS	En danger critique d'extinction (CR)	Chassable (catégorie gibier d'eau) , Directive « Oiseaux » annexes II et III	Déterminant ZNIEFF – zone de nidification	9
PIGEON RAMIER	Préoccupation mineure (LC)	Chassable (catégorie oiseaux de passage), Directive « Oiseaux » annexe II et III		119 : 103 individus le 20 octobre et 8 couples nicheurs
TOURTERELLE TURQUE	Préoccupation mineure (LC)	Chassable (catégorie oiseaux de passage), Directive « Oiseaux » annexe II		2
COUCOU GRIS	Préoccupation mineure (LC)	Protégé au niveau national		1 : (femelle)
MARTIN PECHEUR	Préoccupation mineure (LC)	Protégé au niveau national, Directive « Oiseaux » annexe I	Déterminant ZNIEFF – zone de nidification	1
PIC VERT	Préoccupation mineure (LC)	Protégé au niveau national		2 : un couple nicheur
PIC EPEICHE	Préoccupation mineure (LC)	Protégé au niveau national		2 : un couple nicheur
PIC EPEICHETTE	Quasi-menacée (NT)	Protégé au niveau national		2 : un couple nicheur
FAUCON CRECERELLE	Préoccupation mineure (LC)	Protégé au niveau national		2 : un couple nicheur
PIE BAVARDE	Préoccupation mineure (LC)	Chassable (catégorie oiseaux sédentaires), Directive « Oiseaux » annexe II		4 : 2 couples nicheurs

GEAI DES CHENES	Préoccupation mineure (LC)	Chassable (catégorie oiseaux sédentaires), Directive « Oiseaux » annexe II		7 : 5 individus le 1 avril et un couple nicheur
CORNEILLE NOIRE	Préoccupation mineure (LC)	Chassable (catégorie oiseaux sédentaires), Directive « Oiseaux » annexe II		23 : 15 individus le 26 janvier, 4 couples nicheurs
MESANGE BLEUE	Préoccupation mineure (LC)	Protégée au niveau national		29 : 21 individus le 20 octobre, 4 couples nicheurs minimum
MESANGE CHARBONNIERE	Préoccupation mineure (LC)	Protégée au niveau national		16 : 8 individus le 28 décembre, 4 couples nicheurs
MESANGE HUPPEE	Préoccupation mineure (LC)	Protégée au niveau national		1
MESANGE NONNETTE	Préoccupation mineure (LC)	Protégée au niveau national		2 : un couple nicheur
MESANGE A LONGUE QUEUE	Préoccupation mineure (LC)	Protégée au niveau national		21 : 2 bandes de 7, et 5 individus (20 octobre et un couple nicheur)
POUILLOT VELOCE	Préoccupation mineure (LC)	Protégée au niveau national		14 : 8 individus le 31 août, et 3 couples nicheurs
FAUVETTE A TETE NOIRE	Préoccupation mineure (LC)	Protégée au niveau national		6 : 3 couples nicheurs
FAUVETTE DES JARDINS	Préoccupation mineure (LC)	Protégée au niveau national		2 : un couple nicheur
FAUVETTE GRISETTE	Préoccupation mineure (LC)	Protégée au niveau national		4 : 2 couples nicheurs
LOCUSTELLE TACHETEE	Préoccupation mineure (LC)	Protégée au niveau national		2 : un couple nicheur
HYPOLAIS POLYGLOTTE	Préoccupation mineure (LC)	Protégée au niveau national		2 : un couple nicheur
ROUSSEROLLE VERDEROLLE	Non évalué (NE)	Protégée au niveau national		2
ROUSSEROLLE EFFARVATTE	Préoccupation mineure (LC)	Protégée au niveau national		8 : 4 couples nicheurs

SITELLE TORCHEPOT	Préoccupation mineure (LC)	Protégée au niveau national		6 : 3 couples nicheurs
GRIMPEREAU DES JARDINS	Préoccupation mineure (LC)	Protégée au niveau national		4 : 2 couples nicheurs
TROGLODYTE MIGNON	Préoccupation mineure (LC)	Protégée au niveau national		24 : 12 couples nicheurs (au minimum)
ETOURNEAU SANSONNET	Préoccupation mineure (LC)	Chassable et nuisible, Directive « Oiseaux » annexe II		12 : 6 couples nicheurs (au minimum)
MERLE NOIR	Préoccupation mineure (LC)	Chassable (catégorie oiseaux de passage), Directive « Oiseaux » annexe II		28 : 13 (20 octobre) et 7 couples nicheurs
GRIVE LITORNE	Espèce nicheuse occasionnelle ou marginale en région centre (Nab)	Chassable (catégorie oiseaux de passage), Directive « Oiseaux » annexe II		2
GRIVE MUSICIENNE	Préoccupation mineure (LC)	Chassable (catégorie oiseaux de passage), Directive « Oiseaux » annexe II		2 : un couple nicheur
GRIVE DRAINE	Préoccupation mineure (LC)	Chassable (catégorie oiseaux de passage), Directive « Oiseaux » annexe II		2 : un couple nicheur
GOBEMOUCHE GRIS	Préoccupation mineure (LC)	Protégé au niveau national		1
ROUGE GORGE FAMILIER	Préoccupation mineure (LC)	Protégé au niveau national		14 : 12 individus le 20 octobre et un couple nicheur
TARIER PATRE	Préoccupation mineure (LC)	Protégé au niveau national		3 : un couple nicheur et un male
ACCENTEUR MOUCHET	Préoccupation mineure (LC)	Protégé au niveau national		4 : 2 couples nicheurs
MOINEAU DOMESTIQUE	Préoccupation mineure (LC)	Protégé au niveau national		2 : un couple nicheur
BERGERONNETTE DES RUISSEAUX	Préoccupation mineure (LC)	Protégé au niveau national		2

BERGERONNETTE GRISE	Préoccupation mineure (LC)	Protégé au niveau national		1
PINSON DES ARBRES	Préoccupation mineure (LC)	Protégé au niveau national		2 : un couple nicheur
VERDIER D'EUROPE	Préoccupation mineure (LC)	Protégé au niveau national		10 : 8 individus max (26 janvier) et un couple nicheur
CHARDONNERET ELEGANT	Préoccupation mineure (LC)	Protégé au niveau national		4 : 2 couples nicheurs
TARIN DES AULNES	Préoccupation mineure (LC)	Protégé au niveau national		42
BRUANT DES ROSEAUX	Vulnérable (VU)	Protégé au niveau national		4 : 2 couples nicheurs